

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 6 (1861)  
**Heft:** 12

**Buchbesprechung:** Die militärisch Arbeiten im Felde [Albert Muralt]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BIBLIOGRAPHIE.

**DIE MILITÄRISCH ARBEITEN IM FELDE**, von R. Albert MURALT, gev. major im eidgenössischen Geniestabe. Berne 1861. — Prix : 3 fr.

Cet aide-mémoire in-16, avec 12 planches de dessins, contient tous les travaux de guerre et en donne les détails d'exécution en mesures fédérales. A l'usage spécial de l'état-major fédéral et des armes du génie et de l'artillerie, il est aussi d'un grand secours pour les officiers d'infanterie, qui sont souvent dans le cas de surveiller l'exécution de ces travaux.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le modèle de tentes-abris qui a été essayé à la dernière école centrale a été trouvé si satisfaisant, sous le triple rapport de la légèreté, de la commodité et de la sûreté de l'abri contre les intempéries de l'air, que le Conseil fédéral a autorisé le département militaire à commander immédiatement 600 tentes de cette espèce pour être livrées à l'usage du prochain rassemblement.

**Nençhatel.** Promotions dans le corps des officiers d'infanterie de landwehr :

- 1<sup>o</sup> Au grade de CAPITAINE, le lieutenant *Montandon*, Louis.
- 2<sup>o</sup> Au grade de LIEUTENANT, le 1<sup>er</sup> sous-lieutenant *Monnier*, Jules.
- 3<sup>o</sup> Au grade de 2<sup>d</sup> SOUS-LIEUTENANT, *Kauffmann*, Jean.

Le lieutenant *Huguenin*, Constant, a en outre été promu au grade de CAPITAINE de carabiniers de landwehr.

Promotions au grade de 2<sup>d</sup> SOUS-LIEUTENANT dans le contingent fédéral :

- 1<sup>o</sup> Dans les carabiniers :  
*Bovet*, Charles,  
*Favre*, Jules-César,  
*Bachelin*, Emile-Alexandre.
- 2<sup>o</sup> Dans l'infanterie :  
*Dupasquier*, Alphonse.  
*Breitmeyer*, Jules,  
*Dardel*, Alfred.

**Vaud.** Dans sa séance du 18 juin 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Golay*, François, au Chenit, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 3 d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement.

---

## AVIS.

Dans les cadres des deux batteries de montagne du Valais n<sup>o</sup>s 27 et 55, il manque encore à cette heure deux lieutenants. Les officiers qui seraient disposés à assister comme volontaires dans ces batteries (avec la solde et les rations de leur grade) au rassemblement de troupes et au cours préparatoire de répétition, peuvent adresser leurs offres de service jusqu'à la fin de juin au soussigné.

Aarau, 18 juin 1861.

H. HERZOG, colonel fédéral,  
*inspecteur fédéral d'artillerie.*